0.a. Objectif

Objectif 16: Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

0.b. Cible

Cible 16.a: Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement

0.c. Indicateur

Indicateur 16.a.1: Existence d'institutions nationales des droits de l'homme indépendantes et conformes aux Principes de Paris

0.e. Mise à jour des métadonnées

2016-07-19

Page: 1 of 1